

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt deux, le quatre avril à vingt heures.
29/03/2022 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÛZERE

DATE D’AFFICHAGE
29/03/2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS : 23**

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 22

PROCURATION : 01

VOTANTS :23

Etaient présents : M. Mme LAGAÛZERE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique – MOHAND O’AMAR – DE MARCHI Céline – VALADE Pierre – MILANESE Antoine – FABRE Sylviane – JADAS Christian – COUZIGOU Laurent – TILLOS Marie-Hélène – BELLOC Brigitte – DILMAN Patrick – DUBERNET Thierry – POLONI Pascal – CAMBE Thierry – BAGES-LIMOGES Carine – DALL’ANESE Lisa – RESSES Lisa – ALLARD Aurélie – MACHEFE Thomas – BROUILLON Monique

Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme

Absents : M. Mme SICARD Christine

Procuration : Madame SICARD Christine à Monsieur MILANESE Antoine

Madame Dominique CAPRAIS a été élue secrétaire de séance.

021/2022

**OBJET DE LA
DELIBERATION :**

VOTE COMPTE GESTION 2021 DRESSE PAR M. LE RECEVEUR / COMMUNE

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de sainte BAZEILLE, et l’invite à délibérer.

Après s’être fait présenter le Budget Primitif de l’exercice 2021 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état des restes à payer.

Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l’exécution du Budget de l’exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

AR Prefecture

047-214702334-20220404-021_2022-BF

Reçu le 05/04/2022

Publié le 05/04/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE:

Que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire :

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (05/04/2022) au siège de la collectivité ;
- . informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (05/04/2022) et de sa réception par le représentant de l'état.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Sainte-Bazaille

Le 05 avril 2022

Le Maire,

Gilles LAGAUZÈRE

